

### Convocation

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2023.
- Vote des taux de contributions directes pour l'année 2023.
- Validation de la 2<sup>ème</sup> tranche de la modernisation de l'éclairage public.
- Approbation du plan d'alignement du chemin des Chamoux.
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise.
- Avenant à la convention relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

### Réunion

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice :	15
Membres présents :	13
Suffrages exprimés :	15

**Présents :** Annick HYVERT, Christophe OUVARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Rose LOUREIRO, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

**Excusés :** Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Marion EVERAERE et Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER.

**Secrétaire de séance :** conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Yannick COLIN est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

### **Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2023**

Ne soulevant aucune remarque, le procès-verbal du 18 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### **Point n° 2 : Vote des taux de contributions directes pour l'année 2023 – délibération n° 23-04**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux de taxes locales que l'année précédente à savoir :

- ♦ 24.22 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ♦ 61.88 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### **Point n° 3 : Validation de la 2<sup>ème</sup> tranche de la modernisation de l'éclairage public – délibération n° 23-05**

Au mois de juin 2022, la commune a souhaité faire évoluer l'éclairage public et remplacer les différents luminaires pour les passer en LED. Les montants des travaux étant élevés, il a été décidé de les réaliser en deux temps.

Une première tranche a déjà été effectuée fin 2022 / début 2023. Les travaux ont été confiés à l'entreprise CITEOS.

Mr le Maire propose de faire appel à la même société pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

Le devis présenté par CITEOS d'un montant TTC de 74 020.80 € a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

#### **Point n° 4 : Approbation du plan d'alignement du chemin des Chamoux - délibération 23-06**

Afin de pouvoir réaliser le bétonnage de ce chemin, il est indispensable de procéder à son alignement. Pour cela, le conseil municipal décide de confier les travaux d'alignement au Cabinet de géomètres Aix Geo et l'établissement des actes à l'office notarial SCP ETEOCLE-ROISSARD-ARNOFFI ROCHER.

#### **Point n° 5 : Création d'un emploi d'agent de maîtrise – délibération n° 23-07**

Considérant qu'un de nos agents techniques est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne, le conseil municipal valide la création de cet emploi.

#### **Point n° 6 : Avenant à la convention relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL – délibération n° 23-08**

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

#### **Divers :**

Suite à la mise en place de l'adressage sur la commune en 2017, il a été décidé d'en réaliser sa mise à jour. La fabrication des numéros et plaques de rue va être confiée à nouveau à la société Pic Bois.

#### **Urbanisme**

Un permis de démolir, sept déclarations préalables de travaux et quatre permis de construire ont été déposés en Mairie.

#### **Travaux**

Un devis d'un montant TTC de 3000 € a été accepté auprès de Jean-Marc TREILLARD pour la fourniture et la pose d'une installation électrique au bassin du villard.

Des devis de plusieurs entreprises sont à l'étude pour la restauration des vestiaires et locaux annexes du Club de football ainsi que celle du Club house des associations.

Il s'agit de refaire l'isolation, d'installer des faux plafonds, de refaire les peintures, le chauffage et les sanitaires.

La réception de fin de travaux à la gare devrait avoir lieu le lundi 27 mars 2023.

Un devis d'un montant TTC de 7 678 € a été validé auprès de l'entreprise Debernardi's pour la reprise des abords du cimetière.

#### **Animation**

Nous vous attendons nombreux pour les failles ce vendredi 10 mars : rendez-vous pour le top départ à 17h30 sur le parking de l'école.

#### **Embellissement**

Un devis d'un montant TTC de 4 035.96 € a été approuvé pour l'achat d'illuminations à Décolum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire  
Michel RAVIER



2

Le secrétaire de séance  
Yannick COLIN